

Présidence : Mme Adélaïde **Tschanz**
Secrétaire : Mme Olivia **Sahin-Cajuste**
Scrutatrices : M. Antonio **Todde** et Mme Marie-Claire **Mamin**
Huissière : Mme Doris **Manz**

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du PV n° 37 – Séance du 4 février 2026
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Rapports préavis n° 01/02.2026 – Demande d'un crédit de CHF 131'000.- pour financer l'assainissement des 126 derniers points lumineux du réseau d'éclairage public
7. Rapports préavis n° 02/02.2026 – Demande d'un crédit de CHF 69'000.- pour financer la plantation d'arbres et d'arbustes autour du Centre technique communal (CTC) au chemin du Glapin 22
8. Préavis n° 03/03.2026 – Demande d'un crédit de CHF 630'000.- pour financer la rénovation des infrastructures sportives de Marcy
9. Préavis n° 04/03.2026 – Demande d'un crédit de CHF 99'000.- pour financer le remplacement de douze conteneurs enterrés pour les ordures ménagères
10. Postulat Pierre Enderlin – relatif à l'étude de faisabilité d'une maîtrise publique partielle et d'une réorganisation fonctionnelle du site dit « Le Motty » - parcelle n° 134, PA Secteur Devant-la-Ville
11. Information sur la dissolution de la commission AJEMA
12. Simples questions
13. Contre-appel

Mme Adélaïde **Tschanz**, **Présidente du Conseil**, ouvre la séance à 20h00.

1) Appel

Excusé·e·s : M. Jean-Yves **Aebi**, M. David **Clénin**, Mme Simone **Dietschi**, Mme Céline **Farine Roggo**, M. Pascal **Girardet**, M. Enrique **Haller**, M. Vitorino **Miranda Fernandes**, M. David **Moncada**, M. Denis **Oggiano**, Mme Sylvie **Perreten**, M. François **Siegwart**, M. Marc-Antoine **Siegwart**, Mme Laurie **Tornare**, M. Blaise **Van Poucque**.

Absent : Mme Anna **Bauer**, M. Saïd **Mahlouly**.

47 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal. La majorité est établie à 24 voix.

2) Adoption de l'ordre du jour

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour avec la convocation dans le délai prévu par notre règlement.

Mme Adélaïde **Tschanz** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close, Mme Adélaïde **Tschanz** passe au vote.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3) Adoption du PV n° 37 de la séance du 4 février 2026

Mme Adélaïde **Tschanz** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, Mme Adélaïde **Tschanz** passe au vote.

Le PV n° 37 est accepté à la majorité.

4) Communications du Bureau

- 1) Dimanche prochain auront lieu une votation fédérale ainsi que les élections cantonales et communales. Il s'agit donc de dépouiller 4 objets. Je remercie d'ores et déjà le bureau et les personnes convoquées pour leur engagement et leur disponibilité.
 - 2) N'oubliez pas de vous inscrire via le Doodle pour la sortie du Conseil du samedi 2 mai 2026.
-

5) Communications de la Municipalité

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

6) Rapports préavis n° 01/02.2026 – Demande d'un crédit de CHF 131'000.- pour financer l'assainissement des 126 derniers points lumineux du réseau d'éclairage public

La Présidente appelle M. Jean-François **Chavannes** pour la lecture du rapport de la Commission *ad hoc*. Elle appelle M. Nicolas **Cottier** pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

La Présidente ouvre la discussion

Barbara **Dellwo** : qu'entend faire la Municipalité des recommandations qui lui ont été adressées par les rapporteurs ?

Anouck **Gäumann** : Il reste 126 points lumineux, ensuite il faudra faire une réfection de tous les points lumineux. Il faudra dépenser CHF 315.- par luminaire qui n'est pas encore équipé pour le remplacer. Il appartiendra à la prochaine Municipalité de décider dans quelle direction elle veut aller, soit passer en totale télégestion ou par quartiers. Cela résoudrait bien des problèmes, car ça permettrait d'éclairer selon les usagers.

Steve **Bugnon** : Les éclairages n'éclairent pas uniquement ce qu'ils doivent éclairer et peuvent être perturbateurs pour les bâtiments. Vu le montant investi, est-ce qu'une étude a été faite sur le type de luminaire qui intègre cette nouvelle technologie LED ?

Anouck **Gäumann** : ce sont les mêmes LED que ceux qui ont été installés sur la RC60, et cette étude avait été faite, donc si vous reprenez le précédent préavis, vous y trouverez toutes les informations.

Yves **Morand** : dans le préavis il est indiqué que nous changeons les 126 derniers points lumineux, de sorte que la totalité des sources lumineuses communales seront en LED. Est-ce qu'il s'agit d'une erreur ou est-ce que ceux qui ne sont pas remplacés ne font pas partie de l'éclairage communal ?

Anouck **Gäumann** : vous avez raison, il y aura aussi des lampes éco qui consomment quasiment la même chose qu'on ne va pas changer parce que le budget ne nous le permettrait pas et qui ne seraient pas compatibles. C'est une erreur.

Alain **Jouffrey** : la COFIN a évoqué les éclairages Montmartre. Je ne vois pas trop comment les LED qui sont représentés vont éclairer au-dessus et vers le bas, car actuellement l'éclairage part plutôt vers le bas et rayonne un peu partout.

Anouck **Gäumann** : Oui c'est étudié. La faune est sensible à l'éclairage Montmartre et s'y adapte très très bien.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et procède au vote sur les conclusions du préavis, dont elle donne lecture.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à assainir les 126 derniers points lumineux du réseau d'éclairage public par la pose de luminaires LED ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de CHF 131'000.- ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Le préavis n° 01/02.2026 est accepté à l'unanimité.

7) Rapports préavis n° 02/02.2026 – Demande d'un crédit de CHF 69'000.- pour financer la plantation d'arbres et d'arbustes autour du Centre technique communal (CTC) au chemin du Glapin 22

La Présidente appelle M. Louis-Claude **Pittet** pour la lecture du rapport de la Commission *ad hoc*. Elle appelle M. Nicolas **Cottier** pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

Yvan **Chevillat** : c'est possible d'avoir une subvention de 90% ? Pourquoi est-ce qu'il a fallu faire deux séances et quand a eu lieu la 2^{ème} ?

Louis-Claude **Pittet** : le président qui avait pris le lead de la commission, a décidé de faire une pré-séance avant la séance officielle, pour être prêt.

Anouck **Gäumann** : oui c'est possible. D'ailleurs, je souhaite vous donner les chiffres du premier préavis. Sur les 4 sites, il ne reste plus que le collège du Cherrat, actuellement nous avons dépensé CHF 328'606.55 et nous avons reçu des subventions pour CHF 319'500.-.

Thierry **Jaquiéry** : relativement aux 30 arbres du Cherrat, il nous avait été expliqué que tout devait être planté en 2025. Comme le Cherrat n'est pas terminé, les CHF 45'000.- de subventions sont-ils perdus parce que ça n'a pas été planté en 2025 ?

Anouck **Gäumann** : non car ils ont prolongé le délai à 2026.

Jean-François **Chavannes** : 74 arbres, ce n'est pas un peu beaucoup pour cette parcelle ?

Louis-Claude **Pittet** : il y a des buissons qui se taillent comme en bord de route, et 41 arbres tiges, mais ce ne sont pas forcément des arbres qui prennent beaucoup de volume. Pour le moment ils sont petits.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et procède au vote sur les conclusions du préavis, dont elle donne lecture.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la plantation d'arbres et d'arbustes autour du Centre technique communal (CTC) au chemin du Glapin ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de CHF 69'000.- ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Le préavis n° 02/22.2026 est accepté à l'unanimité.

8) Préavis n° 03/03.2026 – Demande d'un crédit de CHF 630'000.- pour financer la rénovation des infrastructures sportives de Marcy

La commission nommée sur proposition des groupes et du Bureau est composée de :

Eric **Janicaud**

Suppléants :

Carmelo **Todaro**

Marie-France **Chautems**

Pierre **Enderlin**

Adriane **Sennwald**

Laurie **Tornare**

Frédéric **Berthoud**

9) Préavis n° 04/03.2026 – Demande d'un crédit de CHF 99'000.- pour financer le remplacement de douze conteneurs enterrés pour les ordures ménagères

La commission nommée sur proposition des groupes et du Bureau est composée de :

Natacha **Bruchez**

Suppléants :

Catherine **Blouzard**

Thereza **Soares Hungria**

Jean-Yves **Aebi**

Barbara **Pous**

Saïd **Mahlouly**

Pascal **Perrottet**

10) Postulat Pierre Enderlin – relatif à l'étude de faisabilité d'une maîtrise publique partielle et d'une réorganisation fonctionnelle du site dit « Le Motty » - parcelle n° 134, PA Secteur Devant-la-Ville

Selon la procédure pour le traitement d'un postulat et le schéma à l'écran, le conseil doit le traiter en 2 temps. D'abord sur sa recevabilité et s'il est considéré recevable, ensuite nous passerons sur sa prise en considération. Si le postulat est pris en considération, il est alors renvoyé à la Municipalité pour analyse et rapport. Toutefois si la prise en considération est refusée, le postulat est alors classé.

La Présidente passe la parole à M. Pierre **Enderlin** pour la lecture de son postulat.

Nous allons en premier lieu examiner la recevabilité du postulat. A cet égard, si la recevabilité n'est pas contestée par le Conseil et qu'elle a été étudiée par le Bureau, il n'est pas nécessaire de voter.

La Présidente ouvre la discussion sur la recevabilité. La recevabilité est-elle contestée ?

La recevabilité n'étant pas contestée, La Présidente passe à la prise en considération et ouvre la discussion.

Louis-Claude **Pittet**: A 2 séances de la fin de la législature, est-ce que ce n'est pas une patate chaude que vous renvoyez aux suivants ?

Pierre **Enderlin**: Je me suis évidemment posé la question. Dans le courrier du promoteur, j'ai vu une volonté d'entendre les st-preyards et qu'ils allaient mettre « les bouchées doubles » pour transformer leur projet immobilier, donc que potentiellement ils arriveraient assez vite avec une proposition nouvelle. De sorte que je trouvais qu'il ne fallait pas attendre. Le postulat était prêt à la dernière séance du conseil, j'ai préféré ne pas le poser immédiatement en raison de la campagne électorale. A 2 jours des élections, ça n'aura pas d'impact. Je trouverais bien que le promoteur sache qu'il y a cette idée dans l'air et qu'il puisse peut-être en tenir compte dans la transformation de son projet actuel.

Sylvie **Fuchs**: Est-ce que tu as eu des contacts avec le promoteur ?

Pierre **Enderlin**: Lors du débat au moins de novembre, j'avais demandé si la Municipalité avait une fois envisagé l'acquisition de cette parcelle. J'ai eu des contacts avec 2-3 personnes à qui j'ai posé la question de l'acquisition complète. Il est évident que l'achat de cette parcelle n'est pas envisageable. J'ai relu tout le dossier et m'est venue l'idée d'inverser le regard sur cette parcelle. L'évolution de la population de St-Prex va nous mettre en situation de question des espaces verts notamment au bord du lac.

Philipp **Langer**: est-ce que cette analyse n'a pas été faite par la Municipalité avant de nous soumettre le projet ?

Stéphane **Porzi**: le prix de la parcelle rendait son acquisition par la commune impossible. Je ne suis pas sûr que le promoteur soit disposé à en vendre une partie.

Philipp **Langer**: si je comprends bien le projet, ça veut dire qu'on dédensifierait en bas pour prévoir un accès public et on densifierait en haut. Est-ce que c'est possible ? Je suis surpris que ça vienne maintenant seulement.

Stéphane **Porzi**: je n'ai pas de réponse car nous sommes également surpris de cette proposition. C'est un projet de M. Enderlin que nous découvrons en même temps que vous.

Pierre **Enderlin**: dans le dossier, on ne trouve pas cette réflexion. Ce n'est pas surprenant car sur un dossier aussi lourd, déplacer le curseur peut ne paraître évident qu'à la relecture. Cette motion est une idée dans un dossier lourd et complexe. Je pense qu'il ne sera pas aisé aux promoteurs de présenter un dossier qui passera la rampe et c'est une piste de réflexion.

Yves **Chevillat**: ce que tu attends, c'est diverses pistes de la Municipalité sur la manière dont on pourrait réorganiser cette parcelle ou cette zone pour la rendre plus acceptable lors d'un éventuel prochain projet, donc un PA différent ?

Pierre **Enderlin**: dans un premier temps, c'est regard de main-mise sur ce morceau de parcelle. Si on a accès à ce morceau de parcelle, il est déjà partageable. Si maintenant on se place dans une perspective d'élargir la Place d'Armes vers le haut, ça voudrait dire un projet qui comprend la place d'Armes et une transformation de la rue Taillecou, mais je trouve qu'on va déjà trop loin pour ce qui me concerne, parce que ça devient un projet ou une idée, et une capacité à pouvoir disposer de la partie basse de la parcelle. Si tout est aménagé, cet accès se ferme.

Stéphane **Porzi**: on ne va pas faire un long rapport. On va appeler le propriétaire, et s'il ne rentre pas en matière, ça sera vite réglé.

Jérôme **Courtais**: Est-ce qu'il n'y a pas un risque systématique avec un postulat comme ça. Est-ce que chaque propriétaire opposant pourrait demander la même chose pour chaque projet sensible ?

Pierre **Enderlin**: je pense qu'il y a des parcelles qui ont vocation à rencontrer l'intérêt public. Actuellement il y a le Motty, la gare et Vetropack. Dans ces situations-là, clairement l'intérêt public rencontre l'intérêt privé et il faut se mettre en situation de négocier et de faire valoir les intérêts de la population. Créer un précédent de quoi ? Il y a des parcelles et je crois que les Municipalités qui se succèdent font des analyses précises de l'intérêt au moment où ça se produit.

Marc **Hauswirth**: je trouve que la réflexion est intéressante parce que la zone est bloquée, c'est peut-être le bon moment de rouvrir le débat.

Alain **Jouffrey**: lors de l'étude du PA de cette zone il y a 15 ans, on voyait déjà que ce serait une zone qui susciterait des questions. S'il y a eu un arrêt net il y a quelques mois, une idée originale pourrait être un moyen de redémarrer les réflexions. Le fait que les projets du propriétaire de la parcelle sont bloqués pour 5 à 10 ans fait qu'il devrait être ouvert à la discussion. La parole n'est pas demandée, la Présidente clôt la discussion et procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le postulat de M. Pierre Enderlin « relatif à la faisabilité d'une maîtrise publique partielle et d'une réorganisation fonctionnelle du site dit "Le Motty" – parcelle n° 134, PA Secteur Devant-la-Ville » ;
- entendu la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

- Avis favorables : 16
- Avis contraire : 22
- Abstentions : 8

Le postulat est classé à la majorité.

11) Information sur la dissolution de la commission AJEMA

À la suite de plusieurs interventions lors du dernier Conseil, ainsi qu'à la démission de l'AJEMA et à l'adoption des nouveaux statuts de l'AIRADT le 10 septembre 2024, la commission AJEMA n'existe plus.

Le Conseil communal prononce donc formellement la dissolution de la commission AJEMA.

Le site internet sera mis à jour prochainement.

12) Simples questions

La Présidente ouvre la discussion

Sophie **Rouquette Studer** : (retranscription intégrale)

« Madame la Présidente,

Chers Collègues,

J'ai bien entendu la communication de Mme Gaümann concernant le Bain des Dames. Je souhaite toutefois intervenir au sujet des transformations réalisées récemment au Bain des Dames, lieu emblématique de notre bourg, au même titre que la Place de l'Horloge ou le plongeur.

Comme de nombreux habitants du Bourg et usagers réguliers du Bain des Dames, j'ai été très surprise de constater la transformation majeure de cette plage, effectuée sans information ni communication préalable au Conseil communal, à la population ou aux riverains. Je comprends les enjeux liés à la sécurité et à l'érosion de la plage. Cependant, je regrette que les changements intervenus modifient profondément l'aspect et l'atmosphère de ce lieu.

A St-Prex, chaque plage a son ambiance et son public. La plage de Chauchy est très appréciée des jeunes. La Place d'Armes est souvent choisie par les familles et les visiteurs extérieurs. Le Bain des Dames, par son intimité et sa taille, est depuis longtemps un lieu de prédilection pour les St-preyardes en particulier les habitants du Bourg.

La multiplication par quatre de sa capacité d'accueil et le remplacement des galets traditionnels par du gravier poussiéreux changent fortement l'identité de cet endroit et du rivage.

J'ai donc la conviction que d'autres options auraient pu être envisagées pour garantir la sécurité tout en préservant le caractère de ce lieu, d'autant plus que celui-ci n'a pas posé de problème particulier durant les vingt dernières années.

Je regrette surtout que cette réflexion n'ait pas pu être menée avec les usagers et les riverains. J'espère que l'avenir permettra de mieux associer la population à ce type de transformation qui touche directement à la qualité de vie et au patrimoine de notre commune. Je vous remercie. »

Stéphane Porzi : je comprends, la plage a bien changé, mais nous avons aussi eu des félicitations. Il faut attendre un peu, la plage va s'éroder. Il faut lui laisser du temps, ça deviendra moins lisse. C'était ça ou un garde-corps et nous avons privilégié cette solution. Si on fait participer plus de monde à chaque projet, ça prendra plus de temps.

Natacha Bruchez : je voulais intervenir sur le même sujet car j'ai été interpellée par beaucoup d'habitants. Ils étaient très fâchés des travaux effectués et ils reprochaient un paquage de chaises longues et sont très déçus de la pente qui baisse d'un coup quand ils se baignent. Je me suis rendue sur place avant la séance et j'ai été agréablement surprise de ce que j'ai trouvé. Mme Gaümann, est-ce que vous pouvez m'envoyer votre communication afin que je puisse expliquer aux gens les raisons de ces travaux.

Jacques Rochat : j'ai appris à nager à cet endroit, et j'ai été choqué qu'on ose changer pareillement la place. Est-ce qu'il ne vous est pas venu à l'idée de faire en deux temps, en abaissant d'abord la passerelle ?

Yves Chevillat : je voulais revenir sur la communication au sujet du changement de l'accueil de jour. J'attends des excuses de la Municipalité par rapport aux erreurs qui ont pu être commises dans ce préavis. J'ai été interpellé par des gens au sujet des changements de tarifs, et je pensais que c'était des cas isolés. En lisant la communication de la dernière séance, je me rends compte qu'il y a beaucoup de familles sont concernées. On parle de milliers de francs d'augmentation sur une année. Je suis allé revoir le texte du préavis et il ne mentionne aucune augmentation. Cela m'étonne et cela mériterait plus qu'une explication.

Anthony Hennard : la commission qui avait examiné le préavis avait identifié une augmentation significative pour le pré-scolaire (entre 25 et 30%). Pour le pré-scolaire, on est à +15%, donc on est dans le tir de ce qui avait été identifié. Pour le parascolaire, on est à entre -6 et -7%. En termes de contrat d'enfants, sur 101 enfants de St-Prex en préscolaire, il y en a 3 qui ont une diminution, 42 qui ont une augmentation de plus de 20% et 56 entre 0 et 20% d'augmentation. Pour le parascolaire, sur 97 enfants accueillis à l'UAPE de Sous-Allens, il y en a 13 qui ont une augmentation entre 0 et 20% et 65 qui ont une diminution de tarifs. La même chose pour les enfants de l'UAPE du Chauchy, sur 57 enfants accueillis, 14 ont une augmentation et 41 enfants ont une baisse de tarif. Une augmentation ne fait jamais plaisir. Les augmentations avaient été identifiées. L'AJEMA n'avait jamais adapté ses tarifs depuis 2014. On rejoint un réseau avec une tarification existante.

Nicolas Cottier : je regrette ce dernier échange, parce que j'ai trouvé que M. le Syndic avait résolu une partie du problème de manière élégante. Et là j'ai une réponse qui dit que c'était évident que cela coûterait plus cher. A la lecture du préavis, j'ai compris « il n'y a pas de souci, il y aura des variations, mais quelque chose à la marge ». La COFIN n'a d'aucune manière été amenée à se dire qu'il y aurait des augmentations sur lesquelles il aurait fallu poser des questions. Le travail d'analyse a été fait par la commission AJEMA dont je faisais partie il y a 10 ans. Or dans l'article de presse, il est question de quelque chose qui vous a et nous a échappé. Or la COFIN n'avait aucune raison d'imaginer une chose pareille.

Anthony Hennard : le préavis porte sur le changement de réseau. En annexe du préavis se trouvaient les tarifs. Dans cet article, on parle du calcul du revenu du couple qui va définir les frais de garde. C'est propre à chaque réseau. Le réseau Dame Tartine prend en compte les allocations familiales, c'est ce qui nous a échappé et qui fausse les frais de garde. Le règlement de la structure va être révisé, il y aura un travail de fond.

Thereza Soares Hungria : Une promenade très appréciée de la population consiste à quitter la piscine par le chemin de Vegney, en direction de l'est, en passant par les jardins et les vignobles, en remontant par le chemin de Pomeiry jusqu'à revenir vers l'ouest par le chemin de Warnery.

Du parking de la piscine jusqu'avant le n° 19 du chemin de Warnery, soit à 1,4km, il n'y a pas une seule poubelle publique disponible aux piétons. Je souhaiterais demander que l'installation des poubelles sur ce parcours soit étudiée. Merci beaucoup.

Stéphane **Porzi** : on prend note.

Barbara **Pous** : je suis heureuse de constater que la canopée de St-Prex a pu être considérablement renforcée. J'aimerais savoir si l'arbre qui me semble être en mauvais état au coin du chemin de Pomeiry près du panneau du chemin de St-Jacques de Compostelle qui représente l'entrée emblématique de St-Prex pour les promeneurs sera remplacé ? Un nouvel arbre pourrait à nouveau offrir un peu d'ombre aux visiteurs. Et pourquoi pas envisager la plantation de quelques arbres en dehors du village (quand on dépasse le panneau à l'entrée de St-Prex) ?

Anouck **Gäumann** : Pour vous répondre, nous avons prévu d'y planter un arbre du giron, on attend juste une machine pour un autre arbre de la commune. Concernant les arbres que vous proposez, ce serait pas mal que vous m'envoyiez un plan et qu'on se rencontre pour en discuter. Pour les poubelles, je transmettrai à mon chef de service.

Sylvain **Rodriguez** : un habitant m'a interpellé sur le marquage « privé » sur les conteneurs à certains points de collecte, en l'occurrence celui de la route du Buchillon 45. Ils ne sont pas gérés par la commune. Dans les médias, une étude sur le contenu des ordures ménagères est sortie, et démontre que plus de la moitié des ordures pourraient être recyclés.

Anouck **Gäumann** : ces deux conteneurs sont effectivement privés, ils appartiennent à la PPE et ils doivent également être changés. Sur la commune, en tout quatre conteneurs sont privés.

Alain **Jouffrey** : le grand arbre emblématique à l'air vraiment mort. Il y avait jusqu'à il y a quelques années un banc au chemin Warnery, au niveau de Perceval, qui était très apprécié. Il a été enlevé, pour une raison que j'ignore et plusieurs personnes m'ont dit déplorer que les personnes âgées qui se promènent n'aient pas un banc pour se reposer. Est-ce qu'il pourrait être réinstallé ?

Anouck **Gäumann** : le plus simple serait que vous m'envoyiez les plans et qu'on trouve une date pour se voir et refaire le monde.

Jacques **Rochat** : le banc qui a été enlevé l'a été parce qu'il y avait beaucoup de jeunes qui venait et faisaient du chenit. Il y a toujours un équilibre à trouver.

Didier **Franco** : je passe souvent du côté de la route de Lussy, est-ce que c'est normal les trous d'éléphant sur la partie ouest ? Et sur la partie est, ma cousine avait demandé il y a plus d'une année s'il ne serait pas possible d'avoir une poubelle et nous n'avons pas de réponse. Enfin, est-ce que quelque chose a été entrepris pour les propriétaires de chien indisciplinés qui ne ramassent pas les crottes de leurs chiens ?

Anouck **Gäumann** : sur la route de Perceval, le trafic endommage la route, notamment le camion poubelle qui sort de Perceval. C'est un problème identifié. Je suis désolée pour Lorella Pfirter, j'avais demandé que la poubelle soit ajoutée, je vais les relancer. J'ai proposé à PRM une campagne pour les crottes de chien qui a été refusée. Je vais demander que les ASP sensibilisent quand ils passent dans le Bourg, qu'ils fassent de la prévention. Il est très difficile de sanctionner les gens.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

12) Contre-appel.

La séance est levée à 21h44.

La Présidente
Adélaïde Tschanz

La Secrétaire
Olivia Sahin-Cajuste